

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 73 G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association Aurore (13e).

Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association Aurore (15^e), et de l'autoriser à signer une convention avec cette structure ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Aurore (15e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est allouée à l'Association Aurore sise 1/3, rue Emmanuel Chauvière (15e) (SIMPA 2541 / dossier 2016-08289) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 065, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association Aurore (15e).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO